



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

**INTERVENTION
DE MONSIEUR EL HADJI IBRAHIMA SALL,
MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU PLAN
À LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
POUR L'EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE
DU PROGRAMME D'ACTION
DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (CIPD + 5)**

New-York, le 1er juillet 1999

Monsieur le President,

Ma délégation s'associe à la Déclaration de Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cinq ans après la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, la Communauté des Nations se retrouve à nouveau, cette fois pour examiner le chemin parcouru depuis le Calre, évaluer les progrès accomplis, Identifier les obstacles rencontrés et baliser la route du futur.

Le Programme d'Action du Calre, résultat d'un compromis délicat à la croisée de valeurs culturelles, religieuses et philosophiques diverses, voire divergentes, est l'expression de notre volonté commune de rechercher ensemble, au delà de ces diversités et à partir d'une approche globale et intégrée, les réponses pertinentes aux défis multidimensionnels du développement durable sous l'angle de la variable "population", sans doute le facteur le plus déterminant du progrès économique et social des Nations; l'homme étant au début et à la fin de tout processus de développement.

Maitrise des taux de croissance démographique, protection maternelle et infantile, éducation pour tous, lutte contre la pauvreté et les maladies anciennes ou nouvelles, voilà entre autres les objectifs que nous nous sommes assignés dans le Programme d'Action du Caire.

Mon pays reste fidèle à ces objectifs. Notre stratégie actuelle en matière de population, définie dans la Déclaration de politique de population adoptée en Avril 1988 et précisée dans le XI^e Plan d'Orientation pour le développement économique et social 1996-2001, s'inspire également de la Déclaration de Dakar/NGor adoptée à la Capitale sénégalaise pour la 3^e Conférence africaine sur la population.

La politique de population du Sénégal repose, entre autres, sur les principes suivants :

- le respect des droits humains fondamentaux;**
- la responsabilisation des individus, en tant qu'époux et parents, face à leur procréation et aux exigences du développement national;**

- la **préservation de la cellule familiale** comme entité de base de la **société** et **cadre privilégié d'épanouissement** des hommes et des femmes et de leur **progéniture**.
- le droit des personnes à **choisir la taille de leur famille**, à **accéder à l'éducation objective** en matière de **population** ainsi qu'aux **moyens de maîtriser leur fécondité**;
- le droit des enfants à la **survie**, à la **santé**, à l'**éducation** et la **formation**;

S'agissant en particulier de l'amélioration de la situation de la femme, le **Senegal** a **résolument initié** et mis en **oeuvre**, bien avant le processus du **Caire**, une **politique hardie** de **promotion de la condition féminine** vigoureusement **impulsée** par un engagement **direct et personnel** des plus **hautes autorités sénégalaises** dans le **traitement des problèmes** qui **entravent l'épanouissement** de la femme .

C'est ce choix volontariste, fondé sur le **refus de toute forme de discrimination** à l'égard des femmes qui explique aujourd'hui leur **présence dans tous les domaines de l'activité nationale** y compris à des **postes de responsabilité** clefs au **niveau du pouvoir législatif exécutif et judiciaire**.

En outre, le Gouvernement sénégalais poursuit avec la même conviction sa croisade contre les pratiques nuisibles à la santé et au bien-être de la femme par l'adoption de lois spécifiques sur le harcèlement sexuel, l'interdiction des mutilations génitales féminines sous peine de sanctions pénales et le renforcement des peines relatives au viol et aux coups et blessures contre les femmes.

Mon pays entend poursuivre et renforcer cette politique visant à libérer le potentiel féminin par l'élaboration d'une série de projets de loi sur la santé reproductive, les droits matrimoniaux et la révision des dispositions du Code de la famille relatives aux droits et responsabilités des parents dans la conduite des affaires familiales.

Monsieur le Président,

Dans un monde où plus d'un milliard d'hommes et de femmes vivent avec moins d'un dollar par jour et n'arrivent pas à satisfaire des besoins élémentaires de nourriture, de logement, de soins de santé primaires, d'accès à l'eau potable, d'éducation et j'en passe, le développement économique et social par la lutte contre la pauvreté plus recentrée sur les problèmes de population doit assurément rester au coeur de notre action commune.

Mais il faut, à l'évidence reconnaître que c'est dans ce domaine, en particulier celui de la mobilisation des ressources financières, que le bilan actuel de la mise en oeuvre du Programme d'Action du Caire reste particulièrement déficitaire.

Les documents pertinents soumis par le Secrétariat à notre Comité préparatoire indiquent à ce sujet que les progrès réalisés cinq ans après la CIPD du Caire relèvent essentiellement d'efforts internes. C'est dire que les engagements pris au titre de la coopération internationale demeurent encore au stade des promesses non tenues. Du reste, la chute sans précédent de l'Aide publique au développement et les contraintes liées à la crise persistante de la dette rendent clairement compte de la situation.

Ma délégation espère que nos assises donneront l'impulsion nécessaire au redressement de ces tendances négatives et aider ainsi à la concrétisation des objectifs quantifiés dans le Programme d'Action du Caire par une mobilisation adéquate des ressources financières et un appui conséquent aux agences d'exécution des activités opérationnelles à l'instar du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF.

Monsieur le Président,

Un diagnostic honnête et critique du chemin parcouru depuis le Caire nous donnera sûrement la pleine mesure des progrès à faire pour rester fidèles à nos engagements. Les moyens de relever ces défis existent. Reste à trouver la volonté politique de les mettre au service des engagements convenus à travers la coopération internationale pour le développement. Et de cette volonté politique dépendra en définitive le succès du Programme d'Action du Caire.

Je vous remercie Monsieur le Président.